

Rapport
d'orientations
budgétaires 2024





Sommaire

Rappels	3
Le contexte économique national.....	3
Le Projet de Loi de Finances pour 2024	6
Perspectives du Budget Primitif 2024	8
La Section de Fonctionnement.....	8
Les dépenses de fonctionnement	8
Les recettes de fonctionnement	10
La section d'investissement	14
Les dépenses d'investissement	14
La dette.....	15
Les recettes d'investissement	18
Focus sur le financement de l'opération de construction neuve d'une résidence autonomie et d'extension et réhabilitation de l'EHPAD Jacques Bertrand portée par le CCAS	20





Rappels

En application des dispositions de l'article L.2312-1 du CGCT, des dispositions de la loi « ATR » du 06/02/92, et de l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), le Conseil Municipal est appelé à débattre des orientations qu'il souhaite donner au budget communal à venir.

L'article D.2312-3 du décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire. L'exécutif doit donc présenter un rapport sur :

- Les orientations budgétaires dont les hypothèses de prévisions sont étayées en matière fiscale, de tarification, de subventions et sur les relations financières avec le groupement de rattachement ;
- Les engagements pluriannuels envisagés basés sur les prévisions de dépenses et de recettes et les orientations en matière d'autorisation de programme ;
- Les informations sur la structure et la gestion de l'encours de dette et le profil visé de l'encours pour la fin de l'exercice.

Ces orientations doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, nette et l'endettement à la fin de l'exercice budgétaire.

Ce rapport donne lieu à un débat, dans les deux mois précédant le vote du budget, qui est acté par une délibération spécifique soumise à un vote. Il sera transmis au représentant de l'Etat et au Président de la Communauté d'Agglomération « Clisson Sèvre et Maine aggro », et sera publié.

Le contexte économique national

UNE ECONOMIE FRANCAISE RESISTANTE

Nonobstant les multiples chocs qui continuent d'impacter l'économie française en 2023 (contexte inflationniste, hausse des taux d'intérêts, crise de l'énergie), celle-ci fait preuve d'une certaine résistance.

Croissance du PIB	2020	2021	2022	2023p
France	-8,0%	6,0%	2,6%	0,9%
Zone Euro	-6,5%	5,0%	3,4%	0,8%

Sources : OFCE et Commission européenne pour les années 2020-2021 ; Banque de France et Banque Centrale Européenne pour l'année 2022-2023

La conjoncture actuelle tant économique que géopolitique entretient le ralentissement de la croissance en France et dans la zone Euro. En effet, malgré un léger retournement sur le marché des prix de l'énergie et un marché du travail préservé, l'année 2023 a été marquée par un tarissement du crédit bancaire en Europe, conséquence des chocs successifs absorbés ces trois dernières années, qui expose la croissance à ce recul et représentera assurément un enjeu majeur en 2024.

L'évolution de l'inflation, quant à elle, présente des signes encourageants dans la mesure où, sur une année glissante, cette dernière ne s'élève plus qu'à 4% en octobre 2023 après avoir atteint un pic





de 6,3% en février 2023. Aussi, l'inflation annuelle 2023 devrait être arrêtée aux alentours de 5% (prévision INSEE sept. 2023).

Pour cette année 2024, les prévisions annuelles de croissance et d'inflation sont :

Croissance du PIB 2024	
France	0,9%
Zone Euro	1,3%

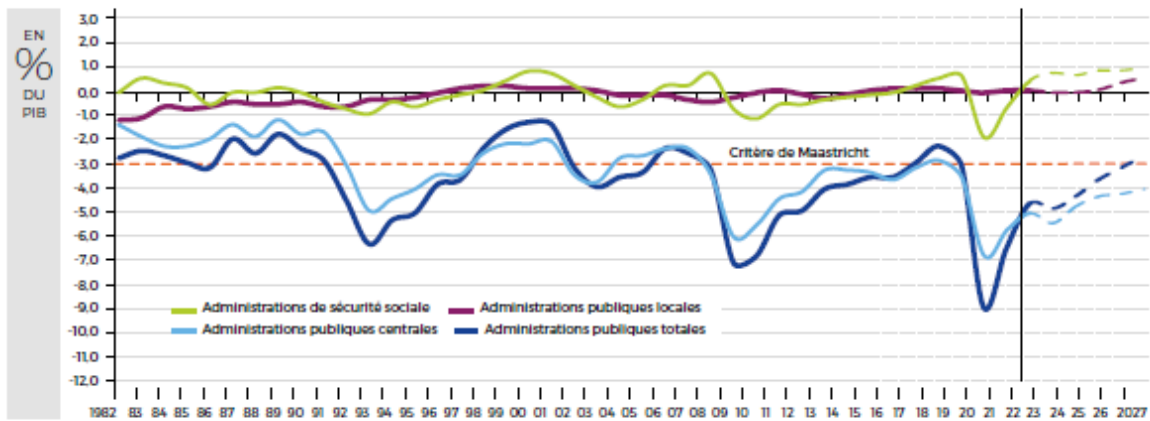
Inflation 2024	
France	2,8%
Zone Euro	2,9%

Sources : Banque de France et Banque Centrale Européenne

UNE AMELIORATION DU DEFICIT PUBLIC ET DE LA DETTE PUBLIQUE

Le déficit des administrations publiques

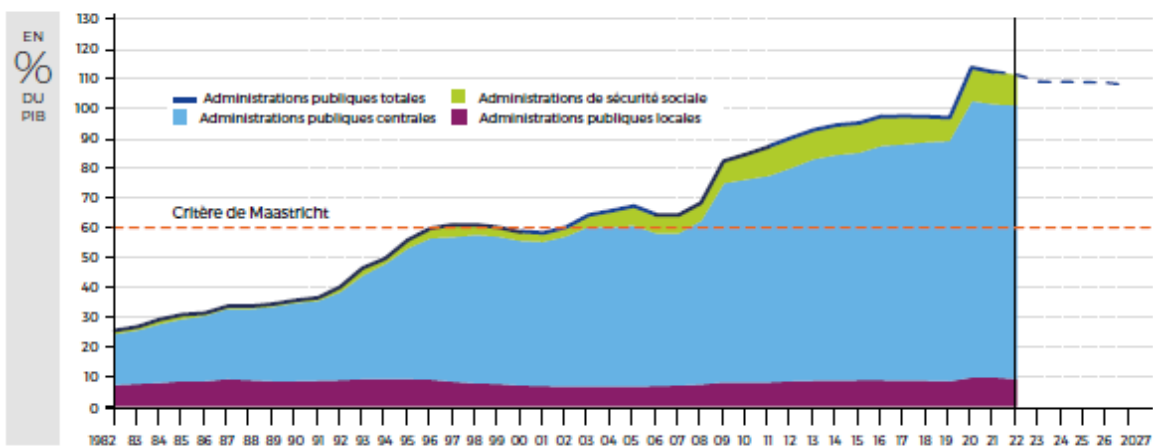
© La Banque Postale



Sources : Insee (Comptes nationaux Base 2014) jusqu'en 2022 puis programme de stabilité 2023-2027 (avril 2023).

La dette des administrations publiques

© La Banque Postale



Sources : Insee (Comptes nationaux Base 2014) jusqu'en 2022 puis programme de stabilité 2023-2027 (avril 2023).

Source : note de conjoncture de la Banque Postale





Les prévisions 2023 présagent d'une stagnation du déficit public à 4,8% du PIB et une amélioration de la dette publique des administrations publiques totales à 111% du PIB (pour rappel 113% en 2022) selon la trajectoire déterminée par la loi de programmation 2023-2027.

La contribution des administrations publiques locales à cette dette publique demeure identique à celle de 2022.

L'ENJEU MAJEUR 2024 : L'IMPACT DU TARISSEMENT DU CREDIT BANCAIRE SUR LE MARCHÉ DE L'IMMOBILIER ET LES FINANCEMENTS DES ENTREPRISES

Avec des taux d'intérêt à long terme avoisinant désormais les 5%, l'économie française perçoit concrètement le resserrement de la politique monétaire européenne par un fort ralentissement de l'octroi de prêts bancaires notamment à la faveur des investisseurs immobiliers (que cela soit pour une résidence principale ou de l'investissement locatif) et ce, en dépit de l'augmentation du taux d'usure.

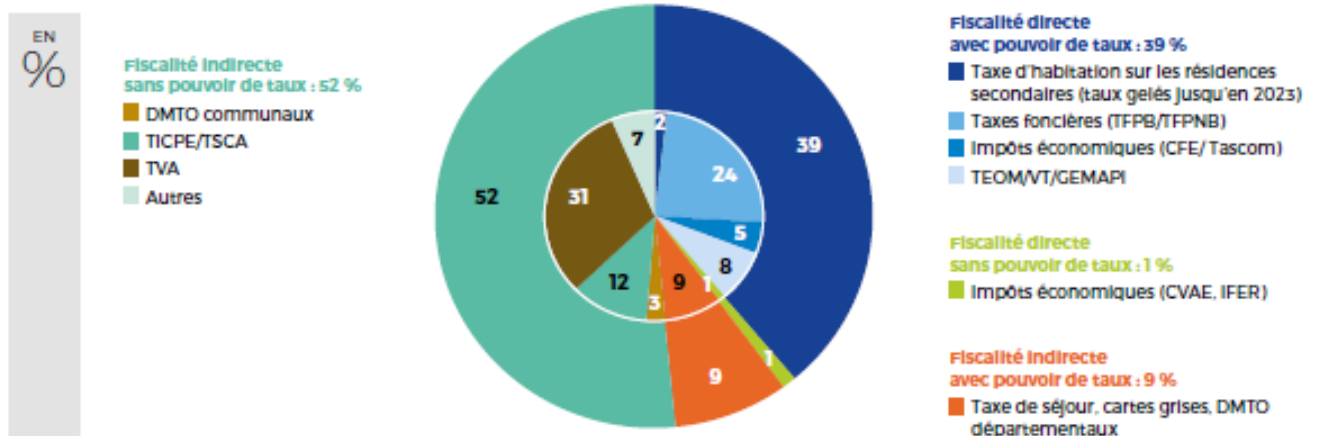
Les ventes sur le marché de l'immobilier ancien marquent le pas, les prix de l'immobilier accusent des baisses historiques dans certaines villes qui ont pu connaître des années fastes, la construction neuve connaît un fort repli.

En outre, le crédit aux entreprises décélère également et l'économie française connaît un nombre de défaillance des entreprises (hors micro-entreprise) supérieurs au niveau observé en 2019.

Ces perspectives de ralentissement économique pourront fortement influencer sur les ressources fiscales des collectivités locales tenant compte de la composition de la fiscalité locale en 2023 :

Décomposition de la fiscalité locale en 2023

© La Banque Postale



Source : balances DGFIP, REI et prévisions La Banque Postale.

Toutefois, il subsiste des signes prometteurs grâce au maintien d'un marché du travail solide - le taux de chômage se maintenant à 7,2% en 2023 - et à la perspective d'une poursuite de la désinflation entamée en cette année 2023.





Le Projet de Loi de Finances pour 2024

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2024 est en cours de débat au Parlement. A ce stade, les objectifs du gouvernement sont d'atteindre :

- Une croissance à 1,4%, soit 0,5 point de plus que les prévisions de la Banque de France
- Une inflation réduite à 2,6%
- Un déficit public à 4,4% du PIB
- Une dette publique à 109,7% du PIB

LES PRINCIPALES MESURES CONTENUES DANS LE PLF 2024 EN FAVEUR DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

1) Les concours financiers de l'Etat

L'une des principales mesures du PLF 2024 est la suppression du fonds de soutien au développement des activités périscolaires à compter du 1^{er} septembre impactant fortement les communes ayant maintenu la semaine de 4,5 jours.

Par ailleurs, la Dotation Globale de Fonctionnement du bloc communal est réhaussée de 1,2%, soit + 220 M€. Cette revalorisation, qui ne peut à elle seule compenser l'inflation annuelle (pour rappel 5% annuel estimé en septembre 2023 ; 2,8% en 2024), se décompose de la manière suivante :

- +100 M€ pour la Dotation de solidarité rurale, soit +4,8% par rapport à 2023, dont 60% sera affectée à la fraction « péréquation » versée à la quasi-totalité des communes de moins de 10 000 habitants. Le reste étant réparti entre la DSR bourg-centre et la DSR-cible,
- +90 M€ pour la Dotation de solidarité urbaine,
- +30 M€ pour la Dotation d'intercommunalité.

Le PLF 2024 ne réitère pas l'exonération d'écrêtement sur les communes validées dans la LF 2023. Pour l'année 2024, l'écrêtement s'effectuera donc sur l'ensemble du bloc communal réparti entre les communes et les EPCI.

Pour rappel, 90% des communes ont vu leur DGF augmenter en 2023 alors qu'avec le retour à l'écrêtement, environ 40% des communes verront leur DGF diminuer en 2024.

En outre, eu égard à la vive tension liée aux délais de délivrance des titres sécurisés (Carte nationale d'identité, Passeports), le Gouvernement a décidé d'augmenter sa dotation des titres sécurisés à 100 M€. Toutefois, le versement effectué à chaque commune serait désormais calculé en fonction du nombre de stations d'enregistrement, le nombre de demandes enregistrées l'année précédente et de l'inscription au module dématérialisé et interopérable de prise de rendez-vous mis en place durant l'été 2023 par l'Etat. La dotation forfaitaire de 8 350€ par dispositif de recueil pour chaque commune serait donc supprimée.

Enfin, les fléchages des autres dotations de l'Etat portent essentiellement sur des investissements vertueux en faveur de la transition écologique :

- Maintien du fonds vert avec 1,1 Md € inscrits en crédits de paiement 2024.





- Renforcement de la DSIL (dotation totale de 570 M€) en faveur des investissements contribuant à la transition écologique, la part accordée à ces projets passant à 30% de la dotation totale en 2024 (25% en 2023).
- Renforcement de la DETR (dotation totale de 1,046 Md €) par l'identification d'une part fixée à 20% de la dotation totale en 2024 en faveur des investissements contribuant à la transition écologique.

2) Les mesures sur la fiscalité locale

Afin de répondre à la nouvelle réglementation en vigueur en encourageant le passage des logements sociaux classés « F » ou « G » à « B » ou « A » par des travaux d'amélioration des performances énergétiques et environnementales, le Gouvernement instaure une nouvelle exonération de taxe foncière de 25 ans pour les logements sociaux concernés, à condition d'avoir été achevés il y a au moins 40 ans. Cette exonération serait de droit et non compensée par l'Etat aux communes, et représenterait 160 M€ de pertes pour la taxe foncière.

Par ailleurs, *a contrario* de ce qui avait été annoncé par la loi de finances initiale 2023, la suppression de la CVAE n'interviendra pas en 2024 mais sera étalée sur une période de 4 ans. Le taux d'imposition maximal à la CVAE est ainsi abaissé à 0,28 % en 2024, 0,19 % en 2025, 0,09 % en 2026, et la CVAE sera totalement supprimée en 2027.

En outre, par le PLF 2024, le Gouvernement entend réintégrer dans l'assiette du FCTVA, les dépenses d'acquisition, d'aménagement et d'agencement de terrains qui en avaient été exclues en 2021.

Cette mesure va aussi bien concerner les dépenses relatives à l'aménagement des terrains pour recevoir les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 que l'aménagement des aires de jeux, l'aménagement de différentes places, parcs de stationnement, ou encore les travaux dans les cimetières par exemple.

L'impact de cette réintégration au sein des dépenses éligibles est estimé à 40M€ supplémentaires pour 2024 sur la base d'une année pleine tous régimes confondus (année « N », « N-1 » et « N-2 »). Les crédits estimatifs inscrits en faveur du FCTVA s'élèvent à 7 104 M€.

Enfin, le Gouvernement prévoit de mener en 2024 la réforme des agences de l'eau pour une mise en vigueur au 1^{er} janvier 2025 ; l'objectif étant d'augmenter les ressources des agences de l'eau et de garantir la mise en œuvre des mesures du « plan eau » annoncé par le Président de la République. Cette réforme implique la création de deux redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif qui seront dues par les communes ou leurs groupements.

Le calcul de ces redevances sera indexé chaque année sur l'inflation.

Toutefois, le PLF 2024 perpétue le mécanisme de plafonnement annuel de certaines ressources affectées à l'instar des ressources perçues par les agences de l'eau. Tout dépassement de ce montant plafonné sera reversé dans le budget propre de l'Etat.

3) Les autres mesures

Pour l'année 2024, l'Etat maintient le « bouclier tarifaire » destiné à limiter les effets de la hausse des tarifs réglementés, mais pour l'électricité uniquement. Pour rappel, ce bouclier tarifaire touche





les collectivités employant moins de 10 équivalent-temps plein, avec moins de 2 millions d'euros de recettes et ayant une puissance contractuelle inférieure à 36 kVa.

Perspectives du Budget Primitif 2024

Le projet de Budget Primitif principal pour 2024 sera présenté lors de la session du Conseil Municipal prévue le 21 décembre prochain.

Pour la première fois au cours de ce mandat, le budget primitif sera voté avant :

- la publication de la loi de finances initiale de l'année N (2024 en l'espèce)
- la clôture de l'exercice budgétaire de l'année N-1 (2023 en l'espèce)
- la transmission par la préfecture des bases fiscales définitives de l'année N-1 et celles prévisionnelles de l'année N

Le choix d'un vote anticipé du Budget Primitif s'explique notamment par le changement de la nomenclature comptable et par le lancement opérationnel des grands projets du mandat 2020-2026 qui nécessitent de pouvoir mandater et liquider les dépenses d'investissements déjà engagées dès le 1^{er} janvier 2024.

La Section de Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

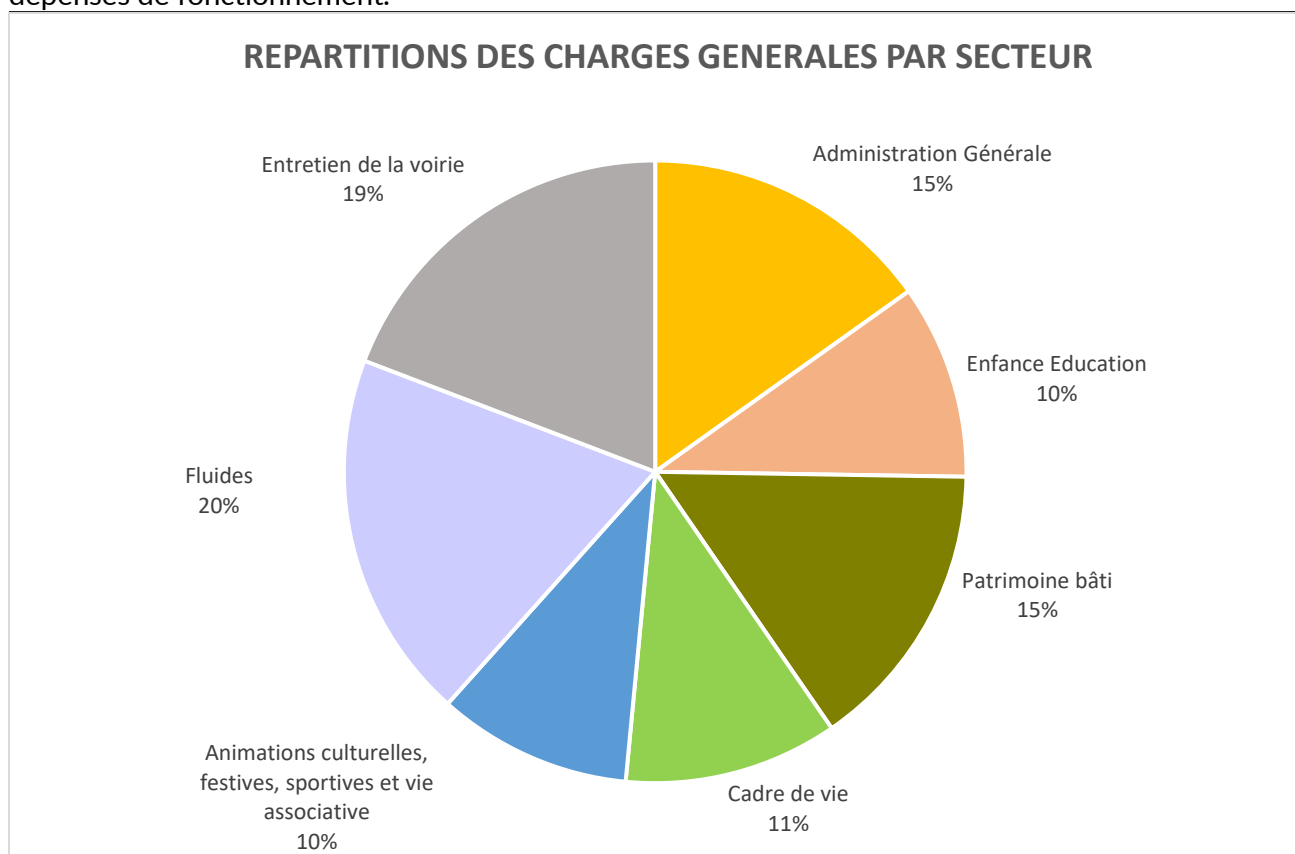
Sur la prévision des dépenses,





		BP 2023	BP 2024
011	Charges à caractère général	2 729 810,06 €	2 889 066,00 €
012	Charges de personnel	4 415 003,00 €	4 590 488,00 €
014	Atténuations de produits	3 000,00 €	3 000,00 €
65	Autres charges gestion courante	916 242,00 €	997 454,00 €
66	Charges financières	112 000,00 €	103 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 198 425,19 €	110 000,00 €
68	Provisions (semi-budgétaire)	24 595,00 €	10 000,00 €
022	Dépenses imprévues	284 000,00 €	- €
Total	DEPENSES REELLES	9 683 075,25 €	8 703 008,00 €
042	Dotations aux amortissements	1 022 000,00 €	1 124 200,00 €
023	Virement à la sect° d'investis.	4 555 617,75 €	- €
Total	DEPENSES TOTALES	15 260 693,00 €	9 827 208,00 €

En corrélation avec l'inflation, l'enveloppe du chapitre 011 « charges à caractère général » pourrait augmenter de 5,8%. La Ville poursuit ses efforts de bonne gestion et bénéficie du relatif ralentissement de la hausse coût de l'énergie permettant ainsi de contenir l'augmentation des dépenses de fonctionnement.



Les charges de personnel (chapitre 012) augmenteraient d'environ 4%. Les principales raisons de cette évolution sont les suivantes :

- ✓ Glissement Vieillesse Technicité - GVT (avancements d'échelon au cadencement unique et avancements de grade),





- ✓ Revalorisation du point d'indice des fonctionnaires (1,5% en juillet 2023 et incidence de 5 points supplémentaires sur les grilles indiciaires de toutes les catégories au 1^{er} janvier 2024)
- ✓ Heures effectuées par les services dans le cadre des élections européennes en juin 2024
- ✓ Contribution obligatoire au titre du versement mobilité
- ✓ Enveloppe de 35 K€ au titre du projet d'attractivité de la Ville (cf. réflexion sur les cycles de travail et les actions sociales de la collectivité entre autres)
- ✓ Amélioration de la qualité du service public :
 - Aménagement de certains postes :
 - création d'un poste de chargé d'accueil en médiathèque à hauteur de 70%,
 - passage à 100% du temps de direction de la cheffe d'équipe des accueils collectifs de mineurs (50% en 2023),
 - compensation de 50% du temps de travail auparavant dédié à l'animation par la cheffe d'équipe des accueils collectifs de mineurs par un animateur.
 - Effet « année pleine » de certains postes créés en 2023 :
 - contrat d'apprentissage au service communication,
 - 2^{ème} agent de police municipale,
 - 2 agents reclassés.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) sont relevées à 997K€ soit une augmentation d'environ 9% qui est, principalement, induite par la revalorisation de la participation communale annuelle du CCAS, désormais évaluée à 250 K€ (contre 115 K€ en 2023).

Les charges financières (chapitre 66), quant à elles, diminuent suivant le profil d'extinction de la dette.

Enfin, pour 2024, il est proposé d'inscrire pour **les provisions (chapitre 68)** un montant de 10K€ au titre du risque « contentieux » (montant identique à celui prévu au titre du BP 2023).

Les recettes de fonctionnement





		BP 2023	BP 2024
013	Atténuation de charges	135 000,00 €	110 000,00 €
70	Produits des services	914 618,63 €	947 000,00 €
73	Impôts et taxes	6 000 666,05 €	6 270 696,00 €
74	Dotations et participations	1 400 000,00 €	1 574 507,00 €
75	Autres produits gestion courante	688 000,00 €	705 000,00 €
76	Produits financiers	5,00 €	5,00 €
77	Produits exceptionnels	20 000,00 €	20 000,00 €
78	Reprise de provisions	7 000,00 €	- €
Total	RECETTES REELLES	9 165 289,68 €	9 627 208,00 €
042	Opération de transferts entre section	190 000,00 €	200 000,00 €
002	Excédent antérieur reporté Fonc	5 881 403,32 €	- €
Total	RECETTES TOTALES	15 236 693,00 €	9 827 208,00 €

En 2024, **le chapitre des impôts et taxes (chap. 73) est estimé à 6 271K€** soit + 4,5% par rapport à 2023.

A ce jour, la Ville ne dispose pas des bases définitives pour l'année 2023 et n'envisage pas d'augmenter les taux d'imposition. Dans ce contexte, il est envisagé d'intégrer une revalorisation des bases prévisionnelles 2023 estimée à 4,5% pour la projection du produit des impôts directs 2024 :

	Taux 2023	Bases prévisionnelles 2023	Produit 2023	A taux constant	Bases estimatives 2024	Produit estimé 2024
THRS+TLV	15,01%	344 309	51 681 €	15,01%	359 803	54 006 €
TFB	35,57%	10 006 000	3 559 134 €	35,57%	10 456 270	3 719 295 €
TFNB	51,46%	115 400	59 385 €	51,46%	120 593	62 057 €
Coefficient correcteur			231 845 €			231 845 €
TOTAL			3 902 045 €			4 067 204 €

1

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo verse annuellement à la Ville une **Attribution de Compensation (A.C.) ; celle-ci s'élève à valeur constante à 1 400K€**. Il est à noter que la Communauté d'Agglomération envisage de convoquer une CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) en 2024 et de traiter les sujets suivants :

- financement du service « instruction des autorisations du droit des sols »
- financement de la compétence « eaux pluviales »
- financement des compétences « enfance » et « jeunesse » (volet « gestion des bâtiments)

Le chapitre 74 (1 575K€) concerne les dotations et participations des organismes extérieurs :

La dotation globale de fonctionnement (D.G.F.) :

¹ THRS : Taxe d'habitation sur les résidences principales ; THLV : Taxe d'habitation sur les logements vacants ; TFB : Taxe foncière sur les propriétés bâties ; TFNB : Taxe foncière sur les propriétés non bâties





Libellé	2021	2022	2023	2024
Dotation forfaitaire	515 116€	505 768 €	513 013 €	513 013 €
Dotation de solidarité rurale	400 929 €	431 129 €	476 811 €	476 811 €
Dotation Nationale de péréquation	0,00 €	69 070 €	74 861 €	74 861 €
TOTAL DOTATIONS DGF	916 045 €	1 005 967 €	1 064 685 €	1 064 685 €

Dans un souci de prudence, en application du principe de sincérité budgétaire, et sous réserve des données permettant l'actualisation des éléments de calcul prévisionnel des dotations, il est proposé d'élaborer le Budget Primitif 2024 sur la base des niveaux de dotations d'Etat perçues en 2023. Le reste des dotations vient essentiellement de la CAF dont les montants ont été revalorisés en fin d'année 2023.

Enfin, **les produits des services (chapitre 70) sont estimés à 947K€**, en hausse de 3,6% en raison d'une augmentation de la fréquentation des services, et notamment ceux de l'enfance et petite enfance (accueil périscolaire et petite crèche La Pitchounerie).

Les **autres produits de gestion courante (chapitre 75) connaissent en 2024 une hausse de 2,5%** par rapport au budget primitif 2023, induite par la revalorisation des loyers. Pour rappel, en 2024, la Ville percevra le deuxième remboursement de l'avance accordée à la LAD SELA dans le cadre de l'opération de l'écoquartier du Champ de foire pour un montant de 500K€.





La section d'investissement
Les dépenses d'investissement

INVESTISSEMENTS COURANTS	Réalisé au 02/11/2023	2024	2025	2026	TOTAL 2021-2026
Administration générale	164 900 €	144 600 €	185 000 €	38 000 €	532 500 €
Patrimoine Bâti	186 696 €	594 495 €	200 000 €	62 000 €	1 043 191 €
Cadre de vie	221 239 €	1 959 900 €	225 000 €	200 000 €	2 606 139 €
Patrimoine et équipements culturels et associatifs	70 475 €	52 520 €	15 000 €	11 000 €	148 995 €
Equipements sportifs	61 349 €	299 000 €	20 000 €	20 000 €	400 349 €
Enfance Education	22 207 €	37 767 €	26 000 €	26 000 €	111 974 €
Hors opérations	154 123 €	366 800 €	150 000 €	100 000 €	770 923 €
Total	880 990 €	3 455 082 €	821 000 €	457 000 €	5 614 072 €

	LES GRANDS PROJETS	2023	2024	2025	2026	TOTAL 2021-2026
Solde des projets mandat 2014-2020	Hôtel de Ville	62 942 €				62 942 €
	Remparts du Château	60 000 €				60 000 €
	Tivoli	18 686 €	690 031 €	- €	- €	708 716 €
	Maison de la solidarité	572 795 €				572 795 €
	Aménagement urbain de la place St Jacques - O. de Clisson	- €	30 000 €	- €	- €	- €
	Rue des Bossières	- €	405 000 €	- €	- €	405 000 €
	Vidéoprotection	- €	205 000 €			205 000 €
	Agenda 21	- €	57 500 €	20 000 €	10 000 €	87 500 €
	Total	714 422 €	1 387 531 €	20 000 €	10 000 €	2 101 953 €

N° AP	AUTORISATIONS DE PROGRAMME	2023	2024	2025	2026	TOTAL 2021-2026
2022.01	Groupe Scolaire Jacques Prévert et Gymnase Cacault	305 644 €	2 483 250 €	10 641 655 €	2 500 000 €	15 930 549 €
2022.02	Eglise de la Trinité	104 037 €	1 255 822 €	1 938 875 €	200 000 €	3 498 734 €
2022.03	Route de la Dourie	7 164 €	1 192 836 €			1 200 000 €
	Total	416 845 €	4 931 908 €	12 580 530 €	2 700 000 €	20 629 283 €

TOTAL DES INVESTISSEMENTS	2 012 258 €	9 774 521 €	13 421 530 €	3 167 000 €	28 375 308 €
----------------------------------	--------------------	--------------------	---------------------	--------------------	---------------------





La section d'investissement

Les dépenses d'investissement

En 2023, la Ville a lancé les premières dépenses opérationnelles des grands projets du mandat :

- Travaux de sécurisation du Tivoli
- Concours de Maîtrise d'œuvre du Groupe scolaire et du Gymnase
- Maîtrises d'œuvre des travaux de requalification de la Route de la Dourie et de la Rue des Bossières
- Maîtrise d'œuvre et notification des marchés de travaux de l'opération de l'Eglise de la Trinité

Elle a aussi, par ailleurs, achevé les travaux de construction et d'extension de la maison des solidarités (Vestiaires solidarités, Restos du Cœur, la Solid').

Les principales inscriptions budgétaires en 2024 liées au projet de mandat se décomposent comme suit :

- Les Autorisations de Programme :
 - ✓ du Groupe Scolaire et du Gymnase : 2 483K€
 - ✓ de l'Eglise de la Trinité : 1 256K€
 - ✓ de la Route de la Dourie : 1 193K€
- La poursuite des travaux du Tivoli : 690K€
- L'opération de la Rue des Bossières : 405K€
- La vidéoprotection : 205K€

A ces dépenses, s'ajoutent les travaux de gros entretien permettant de valoriser le patrimoine clissonnais :

Pour une ville embellie ou il fait bon vivre

- Etude pour l'aménagement de la place Saint-Jacques et de l'avenue Olivier de Clisson : 30K€,
- Etude pour l'aménagement de la route de Gorges : 30K€,
- Réfection de la piste d'athlétisme : 180K€,
- Projet de fresque du cinéma : 14K€,
- Entretien du patrimoine Bâti : 594K€,
- Travaux de voirie : 630K€.

Pour une ville proche des citoyens

- Il a été décidé de lancer une seconde édition du budget participatif pour un montant de 50 K€. Il est à noter que selon les projets retenus, cette enveloppe pourrait être intégrée à la section de fonctionnement pour tout ou partie.

Pour une ville pour tous à tout âge de la vie

- Etude sur l'extension du cinéma Le connétable : 15K€,
- Achat d'un espace multisensoriel et de nouvelles couchettes à destination des jeunes enfants de 3 à 6 ans : 9 K€,
- Création d'une résidence de jeunes actifs (ZAC)





Pour une ville sécurisée et solidaire

- Création d'un parking sis rue des ajoncs avec installations d'ombrières : 803K€,
- Création d'un rond-point Place des douves – Avenue du Général Leclerc : 364K€,
- Etude d'impact du bruit en ville : 15K€,
- Travaux de revalorisation des espaces naturels clissonnais : 28K€,
- Don à l'EHPAD « Jacques Bertrand » d'un vélo adapté pour le transport de personnes à mobilité réduite : 4K€.

Outre les dépenses d'équipement, la Ville inscrit 525K€ au titre du remboursement des emprunts et 400K€ au titre des opérations d'ordre budgétaire.

		BP 2023	BP 2024
16	Remboursement d'emprunts	518 000,00 €	525 000,00 €
020	Dépenses imprévues	350 666,00 €	- €
040	Opérations d'ordre de transferts	400 000,00 €	200 000,00 €
041	Opérations d'ordre Budgétaires patrimoniales	190 000,00 €	200 000,00 €
Total	DEPENSES TOTALES	1 458 666,00 €	925 000,00 €

La dette

La dette au 31 décembre 2023, est composée de 7 emprunts à taux fixe.

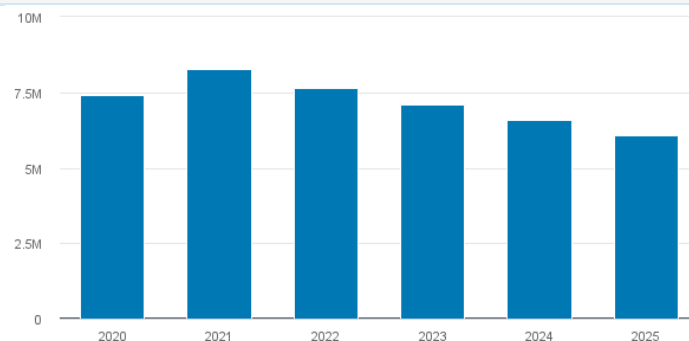
L'encours de la dette au 31 décembre 2023 s'élève à 6 593 K€.

La capacité de désendettement est estimée à 3,35 ans.

Les tableaux ci-après présentent :

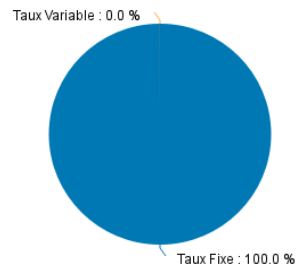
- L'encours de la dette
- La typologie de la dette
- Le profil d'extinction de la dette
- Les charges financières pour 2024

Evolution de l'encours depuis 5 ans en début d'exercice



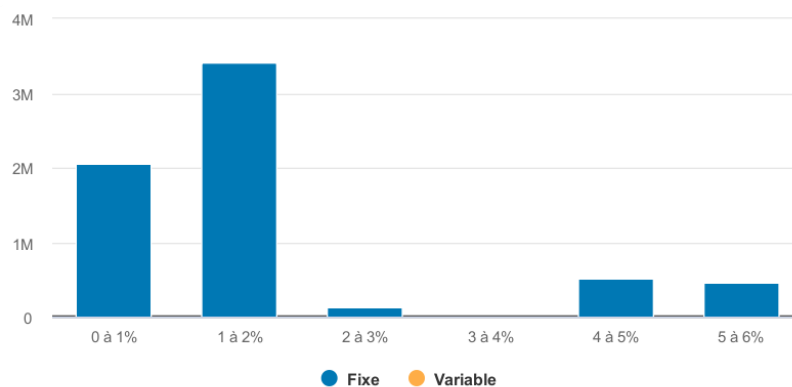


Types de Taux



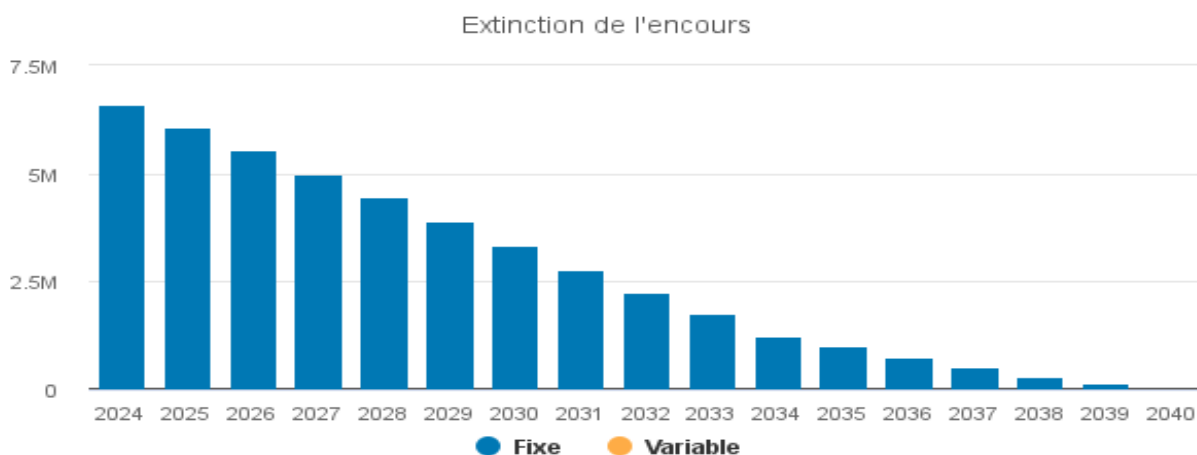
	Fixes	Variables	Total
Encours	6 593 012,58	0,00	6 593 012,58
%	100,00%	0,00%	100%
Durée de vie moyenne	6 ans, 5 mois		6 ans, 5 mois
Duration	6 ans, 2 mois		6 ans, 2 mois
Nombre d'emprunts	7	0	7
Taux actuariel	1,59%	0,00%	1,59%
Taux actuariel après couverture	1,59%	0,00%	1,59%

Tranches de taux



TEG résiduel	%	Encours
0% à 1%	31,06	2 047 470,12
1% à 2%	51,89	3 421 377,48
2% à 3%	2,07	136 324,98
3% à 4%	0,00	0,00
4% à 5%	7,89	520 000,00
5% à 6%	7,10	467 840,00
TOTAL		6 593 012,58





Ex.	Encours début	Annuité	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Amort.
2024	6 593 012,58	624 962,75	102 839,45	1,60%	1,59%	522 123,30

En l'absence de recours à l'emprunt et eu égard à la typologie des taux, les annuités des emprunts n'évoluent pas et la dette poursuit son extinction naturelle.

Eu égard aux impacts budgétaires des grands projets du mandat en 2024 et 2025 , il est envisagé d'engager une consultation des établissements bancaires dans le courant du dernier trimestre 2024. En fonction de l'état d'avancement des projets et du niveau de la trésorerie, cet emprunt sera consolidé soit sur l'exercice 2024, soit sur l'exercice 2025.





Les recettes d'investissement

		BP 2023	BP 2024
13	Subventions d'investissement	- €	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	7 000 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €
23	Immobilisations en cours	- €	- €
Total	RECETTES D'EQUIPEMENT	- €	7 000 000,00 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	910 000,05 €	612 751,00 €
1068	Excédents de fonct. Capitalisés	- €	- €
24	Cessions d'immobilisations	25 000,00 €	300 000,00 €
40	Opérations d'ordre de transferts	1 022 000,00 €	1 124 200,00 €
41	Opérations d'ordre Budgétaires patrimoniales	400 000,00 €	200 000,00 €
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	21 158,98 €	- €
21	Virement de la sect° de fonct.	4 555 617,75 €	- €
Total	RECETTES TOTALES HORS RAR	6 933 776,78 €	9 236 951,00 €
	RAR n-1	1 591 351,60 €	2 648 000,00 €
Total	RECETTES TOTALES RAR INCLUS	8 525 128,38 €	11 884 951,00 €

Dans la mesure où la Ville vote le Budget Primitif 2024 en décembre 2023 sans reprise de résultat par anticipation, l'équilibre du budget pour cette année 2024 pourrait s'effectuer par l'affichage d'un emprunt de 7M€.

Cet emprunt sera diminué une fois les résultats de l'exercice 2023 affectés. Cette opération sera réalisée une fois que le Compte administratif 2023 sera établi. Un budget supplémentaire sera alors soumis à l'approbation du Conseil municipal (mai ou juin 2024).

S'agissant des autres recettes d'investissement, il est estimé :





- Une dotation de FCTVA et de taxe d'aménagement à hauteur de 613K€,
- Des produits de cession (cf. ventes du 8 rue Grande Trinité et du 10 rue du Dr Boutin) à hauteur de 300K€.

Le reste des recettes d'investissement sont des opérations d'ordre budgétaire notamment liées aux amortissements des investissements précédemment réalisés.

S'agissant des subventions, seules les subventions notifiées sont inscrites au budget (dans la liste des restes à réaliser).

En 2024, la Ville percevra ainsi le versement des subventions suivantes :

- Hôtel de Ville : 70K€
- Maison de la solidarité : 245K€
- Sécurisation du Tivoli : 210K€
- Eglise de la Trinité : 117K€
- Ilot « Grande rue de la Trinité » : 160K€
- Groupe scolaire – études : 25K€
- Diagnostics du patrimoine historique : 15K€
- Promenade d'Héloïse : 22K€
- Cheminement doux – rue des Bossières : 22K€

Par ailleurs, à ce jour, les projets suivants ont fait ou vont faire l'objet de demandes de subventions (liste non exhaustive) :

- Reconstruction du Groupe Scolaire Jacques Prévert – travaux 2024 (Préfecture)
- Reconstruction du Groupe Scolaire Jacques Prévert (Conseil Départemental)
- Réhabilitation de l'église de la Trinité (DRAC, Conseil Régional, Conseil Départemental, fondation du Crédit Agricole pour le patrimoine)
- Sécurisation du Tivoli (Préfecture, Conseil Départemental, mission Bern, fondation du patrimoine)
- Reconstruction du Gymnase Cacault (Conseil Départemental)
- Restructuration de la cour extérieure de la petite crèche « la Pitchounerie » (CAF)
- Création d'une résidence de jeunes actifs (CSMA)
- Vidéoprotection (Préfecture)
- Divers travaux dans les bâtiments (certificats CEE)





Focus sur le financement de l'opération de construction neuve d'une résidence autonomie et d'extension et réhabilitation de l'EHPAD Jacques Bertrand portée par le CCAS

Pour rappel, le projet porté par le CCAS consiste en la création d'une résidence autonomie de 20 logements et l'extension-réhabilitation de l'EHPAD Jacques Bertrand permettant de maintenir une capacité de 55 logements et d'améliorer la qualité du service rendu.

Il s'agit d'une opération phasée en 2 temps :

- 1) Construction de la résidence autonomie (20 logements) et extension de l'EHPAD Jacques Bertrand (24 logements)
- 2) Réhabilitation de l'EHPAD Jacques Bertrand

Les travaux de la phase 1 ont débuté en mars 2023.

Les travaux de la phase 2 débuteront au cours du 2nd semestre 2024.

Le coût total de cette opération est estimé à 9 387K€ dont :

- 4 739K€ pour la construction neuve (création de la résidence autonomie et de l'extension de l'EHPAD)
- 3 173K€ pour les travaux de réhabilitation
- 1 475K€ pour les frais d'études et l'enveloppe « aléa »

Le plan de financement est le suivant :

- FCTVA : 1 540K€
- Subventions : 1 000K€
- Emprunt : 5 100K€
- Autofinancement : 1 733K€





La Ville contribuera au financement de ce projet de la manière suivante :

- En versant 1 500K€ en investissement au titre de l'avance remboursable de préfinancement du FCTVA (approuvée lors de la séance du Conseil municipal du 22 septembre 2023),
- En versant, chaque année, 50K€ supplémentaires de participation communale à ce titre.

